Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260430-27DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.04.21 - 06
Objet : CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) - LOTISSEMENT HAMEAU DE SEVIGNE- ANNEE 2025

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 avril 2026 qui leur a été adressée le 17 avril 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 avril 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mme QUESTROY Nathalie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir :

Mme HONORÉ Sylvie donnant pouvoir à Mme CLERO Anne-Marie.
Mr BIGORGNE Cédric donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Était absent : Mr PIROU Christophe.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	02	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMAUD Edith.

****

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260430-27DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.04.21 - 06 – CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) - LOTISSEMENT HAMEAU DE SEVIGNE- ANNEE 2025

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame BOUTE Marie-Annick, 1 ère adjointe

****

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation du CFU du budget annexe (Lotissement Hameau de Sévigné) pour l'année 2025 de la Commune de Mohon ;

Madame la 1ère adjointe propose à l'assemblée délibérante d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget annexe (Lotissement Hameau de Sévigné) ainsi :

- En section de fonctionnement à 154 891.37 €.

- En section d'investissement : 309 782, 74 €.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260430-27DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	01
ABSTENTION	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	**13**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe (Lotissement Hameau de Sévigné).

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 24 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme GUILLEMAUD Edith

Le Maire,

Mme DENIS Josiane